LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

FICHE D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

NIVEAU SECONDAIRE

# 30 ANS DE GÉNOCIDE DES TUTSI·E·S AU RWANDA

**THÉMATIQUES / ARTICLES DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME CONCERNÉS**

Droit de la guerre / droits international humanitaire

**OBJECTIFS**

- Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation.
- Faire émerger une appréhension des concepts de conscience et d'humanité.

**MÉTHODOLOGIE**

- Débat

**COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES**

Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.

**NIVEAU**

Élèves du secondaire

**COMPLEXITÉ**

Niveau 3

**DURÉE**

50 minutes

**MATÉRIEL**

Pas de matériel particulier à prévoir.

**Remarque préliminaire**

Cette activité consiste à lancer un atelier débat lié à la question du génocide, et en particulier du génocide au Rwanda, en s'aidant des conseils fournis, à la fin de cette fiche, dans la catégorie « *Trucs et astuces pour l'animation d'un débat* ».

Plusieurs questions et notions sont proposées pour lancer le débat. Toutes les questions listées dans cette fiche ne doivent pas forcément être toutes abordées ni être abordées dans l'ordre proposé.

## Quelques éléments de fond pour l'enseignant / l'animateur·rice

En seulement 100 jours, entre le 7 avril 1994 et la fin des massacres en juillet de la même année, environ 800 000 personnes ont perdu la vie dans le cadre du génécide perpétré au Rwanda. Des milliers d'autres ont été torturées, violées et soumises à d'autres formes de violence sexuelle. Les victimes étaient principalement des Tutsi·e·s, désignés pour être éliminés, mais aussi des Hutu·e·s opposés au génocide et aux forces qui l'ont orchestré.

Si le catalyseur immédiat des massacres fut l'assassinat du président de l'époque Juvenal Habyarimana, dont l'avion a été abattu au-dessus de la capitale du Rwanda, Kigali, dans la soirée du 6 avril, le génocide couvait depuis longtemps.

Depuis des années, les Hutu·e·s tenants de la ligne dure et les dirigeants hutus soufflaient sur les braises des tensions ethniques, renforçant une stratégie devenue bien trop familière de par le monde :

la désignation comme bouc émissaire d'un groupe de la société par un autre groupe. Ces personnes ne se sont pas contentées d'une propagande et de discours populistes, mais ont dispensé des entraînements et distribué des armes à leurs partisans, notamment aux miliciens Interahamwe.

Malgré l'ampleur des atrocités commises, la communauté internationale n'est pas intervenue. Deux semaines après le début du génocide, face à des preuves accablantes, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies a voté la réduction du nombre de soldats de maintien de la paix au Rwanda, au lieu d'intensifier son action pour mettre un terme aux massacres.

Depuis, chaque année, en avril, le triste anniversaire du génocide rwandais est commémoré. Revenir sur ces événements et en débattre est important afin de ranimer notre conscience et de réveiller notre humanité partagée.

## DÉROULEMENT

Il est proposé à l'enseignant·e ou l'animateur·rice de débattre avec sa classe ou un groupe de jeunes des questions soulevées ci-dessous.

### ÉTAPE 1 - Débat sur la notion de responsabilité individuelle et collective

- Dans le cas de la Shoah, le génocide a été exécuté par un nombre limité de personnes obéissant aux ordres formels et militaires de supérieurs hiérarchiques. C'est aussi le cas dans d'autres opérations suspectées de génocide (les Ouïghour·e·s en Chine, les Rohingyas au Myanmar, les Palestinien·ne·s à Gaza). Dans le cas du génocide des Tutsi·e·s au Rwanda, les coupables étaient davantage des citoyen·ne·s ordinaires, « chauffé·e·s » par des appels à la haine radiodiffusés.
- Ces auteur·e·s du génocide étaient davantage « pris dans un mouvement ». Dans quelle mesure cela les exonère-t-il de leur responsabilité personnelle ?

### ÉTAPE 2 - Débat sur la justice

- Le génocide soulève des questions sur la nature de la justice et sur la manière de traiter les coupables. Qui est responsable de ces actes abominables ? Comment les auteur·e·s de génocide doivent-ils et elles être jugé·e·s et puni·e·s ? Comment peut-on réparer les injustices commises envers les victimes et leurs descendant·e·s ?
- Le nombre de personnes coupables et les positions qu'ils et elles occupent dans la société est tel qu'il est difficile d'envisager de les incarcérer. La place manquerait dans les prisons et il ne serait pas simple de les remplacer toutes dans les fonctions qu'ils et elles occupent, par exemple dans l'administration ou dans des entreprises. Comment la justice peut-elle être rendue sans recourir à des incarcérations massives ?

## ÉTAPE 3 - Débat sur le fait de survivre

- On désigne habituellement comme victimes du génocide les personnes qui y ont perdu la vie. On dit souvent aux Tutsis qui y ont survécu qu'ils et elles ont « eu de la chance ». Perdre sa famille ou – si on n'a pas perdu sa famille – avoir dû fuir le pays où l'on a grandi est-il une chance ?
- Les personnes qui ont survécu : chanceuses ou également victimes ?

## ÉTAPE 4 - Débat sur l'identité

- Les Allemand·e·s, en exterminant les Juif·ve·s et les Roms ne voyaient plus en elles et eux que des Juif·ve·s ou des Roms. Les Hutu·e·s ne voyaient plus, dans un·e Tutsi·e, qu'un·e Tutsi·e.
- Les génocides réduisent les personnes à une seule de leurs caractéristiques. Ils reposent sur l'hypothèse que cette caractéristique, à elle seule, suffit à rendre foncièrement mauvaise la personne qui la porte.
- Qu'est-ce que l'identité d'une personne ? De quoi est-elle constituée ?

## ÉTAPE 5 - Débat sur la communication

- « C'est désormais presqu'un lieu commun : dire l'horreur, la réalité vécue du génocide, est une expérience indicible et innommable, comme l'ont relaté beaucoup de survivants, dont ceux de la Shoah.
- L'autrice [Beata Umubyeyi-Mairesse, autrice de Le Convoi paru chez Flammarion] le confirme et le nuance. "Effectivement c'est difficile à dire et c'est notamment très difficile à dire à ses propres enfants, mais pour ce qui est de raconter à la société, pour ce qui est de témoigner, la plupart du temps les gens veulent témoigner. Je pose la question de savoir si ce n'est pas plutôt in-entendable ? Comme c'est inimaginable, souvent les survivants ont commencé à raconter et devant l'inaudibilité de ce qu'ils avaient à dire, ils se sont tus". Elle relève tout le paradoxe de cette question car : "pour ne pas gêner les vivants, pour protéger les autres de ce qu'on a vécu, on se tait". Des moments de béance surgissent et font intrusion dans le quotidien, ce qui est le propre du trauma. Beata Umubyeyi Mairesse confie à quel point cette situation est difficilement partageable car cela créerait une violence chez les autres également, ce sont des espaces de solitude à traverser lorsque l'on est une rescapée. »[1]
- En quoi le récit d'un génocide crée-t-il de la violence dans le chef des personnes amenées à l'écouter ?

1 https://www.rtbf.be/article/beata-umubyeyi-mairesse-rescapee-du-genocide-des-tutsi-au-rwanda-la-trace-de-notre-histoire-appartient-encore-aux-occidentaux-11323255

## ÉTAPE 6 - Dans ou en dehors de l'humain ?

- Beaucoup traitent les auteur·e·s de « monstres », d'« animaux ». Ce vocabulaire n'est pas neutre. Il range les coupables dans une catégorie différente, distincte de la catégorie des êtres humains.
- Notons que c'est exactement ainsi qu'ont procédé les génocidaires en appelant « inienzy » (cancrelat) les Tutsi·e·s. Affublant les coupables de termes tels que « bêtes », « animaux », « monstres », ne nous mettons-nous pas à leur diapason ?
- L'être humain est plus faible qu'il le pense ou le voudrait. Les expériences de Milgram ont démontré que 2 personnes sur 3 peuvent tuer consciemment un être humain simplement parce qu'une autorité le leur demande. On sait aussi qu'il est difficile et rare de résister aux effets de groupe.
- Une des raisons pour lesquelles nous n'aimons pas entendre ces histoires n'est-elle pas que cela nous rappelle notre propre faiblesse, inhérente à notre humanité ?

## ÉTAPE 7 - Devoir de mémoire

- Pourquoi encore raconter cette histoire qui date de 30 ans ? Cela rendra-t-il la vie aux victimes ? On parle souvent de « devoir de mémoire », mais en quoi cela consiste-t-il exactement ? Peut-on obliger quelqu'un à se souvenir ? D'autres parlent de « travail de mémoire ». Quelle différence cela fait-il ?
- Quel bénéfice la société actuelle peut-être tirer dans le fait de se rappeler ces événements ?
- N'existe-t-il pas d'autres raisons de faire une chose, de commettre une action, que d'en « tirer bénéfice » comme indiqué dans la phrase précédente ?

## ÉTAPE 8 - Quelles images ?

- Les smartphones au sens où nous les connaissons aujourd'hui n'existaient pas le siècle passé. Les seules photos et vidéos du génocide des Tutsi·e·s au Rwanda ont été prises par des Occidentaux, pas par les premier·e·s intéressé·e·s (auteur·e·s ou victimes). Quel effet cela peut-il avoir (eu) sur la représentation que nous avons de ces événements ?
- Les gens ont tendance à photographier et filmer ce qui renforce les représentations qu'ils ont d'un pays, d'une population.
- La quête de ces images s'est révélée être un vrai parcours de combattante pour Beata Umubyeyi Mairesse, notamment au niveau de l'accessibilité aux archives. Son constat : « Les traces de notre histoire, ce qui devrait être nos archives, appartiennent encore aux Occidentaux et elles nous sont inaccessibles. Ça pose la question de "Qui a écrit notre mémoire, pour qui et à qui appartient-elle aujourd'hui ?". Ce sont des enjeux qui se posent pour l'Afrique en général, tout comme la question du retour des œuvres d'art ».
- Selon elle, il y a une déontologie de l'image à mettre en place. Alors qu'il y avait peu de journalistes présents pour couvrir le génocide des Tutsi, ils ont tous afflué juste après dans les camps de réfugiés : « Là, il s'est passée une superposition assez incroyable. Une

épidémie de choléra se déclare et tout d'un coup une autre histoire se raconte : les images des morts du choléra, parmi lesquelles se trouvent aussi des Hutu, ont été confondues avec celles des victimes du génocide. Une partie des bourreaux est donc présentée par les médias comme étant les victimes du crime qu'ils viennent juste de commettre. Et encore aujourd'hui ! Vous imaginez ce que ça peut signifier pour nous ? »[2].

## ÉTAPE 9 - Et moi ?

- Et moi, comment me serais-je comporté à leur place ? Jean-Jacques Goldman pose la question dans sa chanson « Né en 17 à Leidenstadt ».
- Est-ce inconfortable de ne pas savoir ?
- Ignorer la réponse à cette question n'est-il pas une invitation à l'humilité et à la vigilance ?

## Action

Il est possible de terminer cette activité en présentant une action proposée par Amnesty International Belgique francophone sur la thématique.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur **www.amnesty.be/inscriptions**

## Infos utiles

Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : **www.amnesty.be/dudhjeunes**

## ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

## TRUCS ET ASTUCES POUR L'ANIMATION D'UN DÉBAT

**Disposition des participants**

Il est préférable que les participants soient disposés en cercle. S'il y a des observateurs, ils se mettent dans un second rang pour ne pas interférer. En outre, il est également conseillé d'occuper – si possible – un autre local que la salle de classe « *ordinaire* » ce qui favorise le fait que les élèves portent moins les « *rôles* » qui sont habituellement les leurs au sein du groupe.

2 https://www.rtbf.be/article/beata-umubyeyi-mairesse-rescapee-du-genocide-des-tutsi-au-rwanda-la-trace-de-notre-histoire-appartient-encore-aux-occidentaux-11323255

**Pour que les élèves prennent position**

Il est parfois utile, avant un débat, de demander aux élèves d'exprimer leur position sur un sujet. Le tour de table est possible, mais il consomme souvent beaucoup de temps et présente le risque que certains ajustent leur propos à ce que les précédents ont dit. Pour éviter cette manifestation de « *suivisme* », on peut privilégier des techniques dans lesquelles tous les participants s'expriment en même temps. Cette expression peut se faire de plusieurs façons, selon les caractéristiques du groupe et la place dont on dispose.

Le **débat mouvant** demande aux participants de se lever et de stationner, physiquement, sur une ligne, plus ou moins près de deux extrêmes correspondant respectivement à une adhésion parfaite et une opposition totale à une proposition. Chacun doit se positionner, fût-ce entre les deux pôles. Dans cette technique, l'animateur interroge quelques participants sur leur positionnement. Les arguments invoqués nourrissent la réflexion des autres qui peuvent, en fonction des arguments entendus, se déplacer à mesure que leur avis évolue.

Les **doigts ouverts** demandent aux participants, au signal de l'animateur, de lever les mains en l'air en tendant un nombre de doigts proportionnel à son adhésion à une proposition. Une totale adhésion correspond à une adhésion parfaite, et deux poings fermés à une opposition totale. Le fait que tout le monde communique son avis en même temps (on peut le faire aussi en inscrivant un chiffre de 1 à 10 sur une ardoise) diminue le risque de « *suivisme* ».

L**'application Plickers** permet à chacun d'exprimer son point de vue en même temps et de façon anonyme. Les participants sont donc sincères, car ils ne craignent pas le jugement des pairs. Chaque participant reçoit un square code. Selon qu'il le présente en orientant l'une ou l'autre des quatre faces vers le haut, il exprime sa préférence pour l'une ou l'autre des quatre options proposées. L'animateur parcourt le public avec son smartphone et obtient immédiatement le nombre de participants favorables à chacune des options.

**Pour que tout le monde parle**

Certains participants peuvent avoir tendance à accaparer la parole. (Certaines études attestent que c'est une inclination masculine, mais il ne faut pas généraliser !)

Les bons à parole sont des « *tickets* » distribués aux participants au début du débat. Ils ne peuvent être cédés à quelqu'un d'autre. Quand quelqu'un prend la parole au cours du débat, il défausse l'un de ses bons à parole en le déposant devant lui. Une fois son stock épuisé, il est réduit au silence. Ceci permet d'éviter que d'aucuns prennent trop la parole.

L'animateur propose prioritairement de parler aux participants qui ne se sont pas encore exprimés. Si on veut absolument que tout le monde s'exprime, il faut contraindre les participants à utiliser leurs bons au cours de la discussion. Il est toutefois davantage indiqué de respecter le droit de chacun de se taire.

**Pour que l'on s'écoute mutuellement**

Il importe qu'une seule personne parle à la fois. Les apartés nuisent au sentiment d'être écouté et à la bonne marche d'un débat. Pour éviter cela, on peut utiliser un objet quelconque qui sert de « *micro* ». Seule la personne qui le détient (et l'animateur, garant du processus) peut s'exprimer. Si on craint que le micro soit accaparé trop longtemps par une personne, on peut utiliser un sablier. Le risque est que

l'assistance soit, dans ce cas, davantage attentive au temps qui s'écoule qu'à ce qui est dit. Il est donc préférable que l'animateur gère la durée des interventions.

**Pour ouvrir les esprits**

Un débat a plus de chance de porter du fruit s'il respecte quelques règles.

Il faut privilégier les **questions ouvertes**. Celles-ci élargissent le champ des réponses possibles. Les élèves peuvent ainsi plus aisément avoir des réponses différentes (par exemple : « *Qu'est-ce qui vous plaît ?* », « *Qu'est-ce qui vous dérange ?* », « *Quelles solutions pourrait-on imaginer à ce problème ? », « Que pensez-vous de ceci ?* », etc.). L'animateur peut dès lors aisément exploiter ces différences pour appeler la nuance, l'explicitation des points de vue. Les réponses traduisent des opinions, des réactions, des sentiments. On évite ainsi plus aisément le jugement, le risque que les participants s'efforcent davantage de communiquer la « bonne » réponse que celle à laquelle ils croient.

Il faut respecter l'**immunité** des participants. Nul n'est coupable de ce qu'il ressent. Les participants ont donc le droit d'exprimer les sentiments qui sont les leurs. Ils ont le droit d'être heureux, d'avoir peur, d'être tristes, d'être en colère, etc. L'animateur doit rassurer le participant qui exprime un sentiment politiquement incorrect (« *Les Noirs me font peur* », « *Je préfère mon chat au mendiant du coin de la rue* », etc.). Cela permet de libérer la parole, d'éviter certaines paralysies. Par contre, l'animateur conserve son statut d'éducateur et doit se montrer intransigeant sur les comportements problématiques. On a le droit d'être en colère contre les policiers (qui, par exemple, auraient causé du tort à un membre de la famille), mais on n'a pas le droit, pour autant, de leur cracher dessus.

Il convient de faire respecter quelques **règles** annoncées d'entrée de jeu : ne pas se moquer des autres participants et/ou de ce qu'ils disent, n'insulter personne, ne pas interrompre, ne pas être grossier, lever la main pour demander la parole, etc.

**Plus loin que le débat d'opinions : la philosophie avec des enfants ou des jeunes**

« *Cette discipline, officiellement enseignée à partir de la classe de Terminale du lycée, se caractérise par la volonté de dépasser les écueils du simple débat d'opinions par une problématisation d'une réflexion de portée universelle sur la présence, la signification, les buts et conséquences de l'existence de l'Homme et du Monde*. » (Bruce Demaugé-Bost)

L'adhésion aux droits humains est une question de philosophie en ceci qu'elle dépend de la représentation que chacun a du sens global de l'existence humaine et du monde qui nous entoure.

Pour atteindre à ce niveau de réflexion, il importe d'éviter quelques pièges qui confinent le débat en dehors de la sphère de la philosophie tel que, par exemple, une joute argumentative ou la suite de propos généraux décousus, non reliés les uns aux autres..

Le débat de nature philosophique se construit en fonction des interventions des participants. Il ne connaît pas de déroulement prévisible, prédéfini. Il s'inscrit dans le registre du questionnement et n'aboutit pas à des réponses, à des certitudes, à des décisions. On ne cherche pas à tomber d'accord.

**Animateur ou expert ?**

Certains enseignants objecteront à cette démarche leur méconnaissance des droits humains. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en droit, en science politique ou en philosophie pour animer un débat. Il importe toutefois de trouver quelque intérêt au sujet traité.

Le plus souvent, le débat ne vise pas à transférer des connaissances, mais à développer la réflexion des élèves et leur capacité de structurer celle-ci de façon critique. Il s'agit, en d'autres termes, d'éveiller en eux le goût de la réflexion, du débat collectif respectueux des uns des autres, de l'échange, de l'écoute.

Il importe néanmoins que l'enseignant se prépare en identifiant les principaux arguments habituellement avancés dans les débats relatifs à la question traitée. Il pourra ainsi susciter l'apparition de ceux qui ne seraient pas mentionnés par les participants.

L'enseignant peut-il donner son avis personnel ? Les avis divergent sur cette question. Certains préconisent qu'il puisse partager un témoignage personnel, raconter son vécu, expliquer son avis. D'autres estiment qu'il ne peut en aucun cas le faire, car les participants se départiront (trop) difficilement d'accorder à son avis une force prescriptive. D'autres, encore défendent un point de vue intermédiaire : d'accord pour que l'enseignant communique son avis si et seulement si les participants l'ont sollicité et à la condition qu'il insiste au préalable sur le fait que ce n'est que son avis personnel et que chacun est libre de penser ce qu'il veut. Il importe en tout cas d'éviter que le débat « *oppose* » l'enseignant et les autres participants. Sa responsabilité n'est pas de donner du contenu (sauf s'il estime que certains arguments n'ont pas été formulés, auquel cas il les apporte sous forme de questions), mais de structurer ce qui est dit, de le reformuler, de faire apparaître les points d'accord et de désaccord dans un propos nuancé. Il met en exergue les questions clés ; si nécessaire, la discussion sur les points saillants interroge, le cas échéant, l'un ou l'autre participant pour rendre plus clair un enjeu important.